



Lettre ouverte aux agents d'une administration en danger de disparition

Cher(e)s collègues,

Il y a de cela quelques jours, nous nous sommes adressés à vous, sur le péril que constitue pour notre administration le transfert des missions fiscales. L'amendement de transfert de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à la DGFIP voulu par le ministre, a été imposé, sans concertation ni consultation, au mépris de tous les engagements pris par l'administration depuis deux ans. Il a été voté le 13 novembre en quelques secondes par l'Assemblée nationale.

Nous revenons vers vous pour marteler ce message : la Douane est en péril !

Ce transfert n'est pas une « réformette », ou une réforme « de plus ».

Ce n'est pas une réforme technique, affectant d'obscures taxes connues seulement des initiés au sein de la branche Opérations Commerciales (OPCO).

Ce transfert va bien au-delà des plans de restructuration antérieurs que nous avons dû affronter. CAP 2009, CAP 2012, le Projet Stratégique Douane (PSD) étaient des processus de concentration à l'étage supérieur (du local vers le régional ; du régional vers l'interrégional ; de l'interrégional vers le national). Et ce n'était pas de la rigolade.

Là, le transfert des missions fiscales : c'est pire. C'est la fin de notre dimension fiscale ! C'est un pan entier de notre identité, de notre ADN historique, qui disparaît. C'est l'abandon de 95% des sommes que nous collectons (81 milliards sur 85!).

Et ce ne sont pas les droits de douane qui viendront compenser quoi que ce soit ! Corsetés que nous sommes dans cette mondialisation commerciale toujours plus poussée au niveau de l'Union Européenne (UE)...

Déjà, depuis cet été, la DGDDI n'est plus sous la seule tutelle du ministère des Comptes publics.

Demain, si rien n'est fait, la DGDDI perdra cette tutelle parce qu'elle sera devenue autre chose, brisée en deux :

- Pour la branche OPCO : une succursale de la DGFIP, destinée à « l'accompagnement » des (grandes) entreprises à l'image de ce qu'il se passe dans un certain nombre d'autres États membres de l'UE.
- Pour la branche SURV : un destin de supplétif de la Police aux Frontières (PAF) et de l'agence européenne Frontex. Exit notre indépendance de fonctionnement, notre culture et notre spécificité métier, nous serons les pions de décideurs encore plus lointains et moins scrupuleux. D'ores et déjà, un découpage en directions nationales a commencé (DNGCD, DNRED, SEJF, etc).

Pour ne pas en arriver là, il n'y a pas 50 solutions. À vrai dire, il n'y en a qu'une : la prise de conscience collective et l'implication du plus grand nombre. Vos organisations syndicales vous proposeront très rapidement des actions en ce sens.